

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1892

14 septembre 2010

SOMMAIRE

Adepa Corporate and Trust s.à r.l.	90816	Lista S.à.r.l.	90808
AS SICAV	90813	Los Magos del Arte Asbl	90805
Blue Eagle Portfolios	90778	Macquarie Storage Luxco A S.à r.l.	90808
Bluesky Positioning Holding S.à r.l.	90808	Macquarie Storage Luxco A S.à r.l.	90812
Brandbrew S.A.	90778	Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l.	90812
ChipPAC Luxembourg S.à r.l.	90778	Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l.	90812
Clima-Participations S.à r.l.	90800	Mansford France Fund I S. à r.l.	90777
Clima-Participations S.à r.l.	90800	Mediamorfoz	90812
CMP Intermediate Holdings S.à r.l.	90779	Mondo International S.A.	90798
CTM/Mare B.V.	90779	North-East Invest S.A.	90778
CTM/Terra B.V.	90791	+ O' SUD s.à r.l.	90816
Elements S.A.	90770	Proj' Invest	90815
en.co.tec., Engineering Contracting Tech- nologies S.A.	90798	Roast S.à r.l.	90778
Euro-Deal International S.A.	90772	Sinaf S.A.	90770
European Leisure Investments S.A., SPF	90777	SISA Estate S.à r.l.	90792
European Retail Enterprises II B.V.	90770	Stora Enso S.à r.l.	90815
European Value Partners FCP-SIF	90800	Stora Enso S.à r.l.	90815
European Value Partners SICAV-SIF	90800	Stora Luxembourg S.à r.l.	90816
EYSD Limited and Partners SCS	90800	Strategic Real Estate Consulting S.A.	90816
Forus	90804	Tancrede S.A.	90793
Georgia-Pacific Andes S.à r.l.	90804	Taufin International S.A.	90798
Global Marketing Trading S.A.	90805	Thai Union EU Seafood 2 S.A.	90779
GP Canada Holding S.à r.l.	90805	Tournelle Property S.A.	90779
G-P Latin America S.à r.l.	90804	UBM IP Luxembourg S.à r.l.	90778
GP Resinas Holdings S.à r.l.	90805	United Commonwealth Holdings S. à r.l.	90791
Halter Finance S.A.	90777	United CP Holdings S.à r.l.	90791
International Lamps Holding Company S.A.	90772	Val Joli S.A.	90816
Jazz S.à r.l.	90804	Van De Donk Beheer B.V.	90793
Kraftwerk Holding S.A.	90808	Vi Avia S.à r.l.	90798
Lindesnes S.A.	90791	Zharol S.A.	90793

European Retail Enterprises II B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.807.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 15 juillet 2010, que Ivanhoe Europe Equities et Simon ERE Loan, LLC ont transféré chacune 45 parts qu'elles détenaient dans la Société à:

- UNIBAIL RODAMCO SE, une société européenne, constituée et régie selon les lois de France, ayant son siège social à l'adresse suivante: 7, Place du Chancelier Adenauer, 75016 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 682 024 096.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Ivanhoe Europe Equities	45 parts
Simon ERE Loan, LLC	45 parts
UNIBAIL RODAMCO SE	90 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

European Retail Enterprises II B.V.

Signature

Référence de publication: 2010097329/22.

(100108872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Elements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.744.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 juillet 2010 que:

Renouvellement des mandats d'administrateurs pour Messieurs:

- Jean-Philippe LUIDINANT demeurant professionnellement à 52 rue de Strassen, L-8094 Bertrange, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016

- Alain KATZ demeurant professionnellement à 7 rue Henri Limpach, L-8237 Mamer, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016

- Jérôme LESAFFRE, demeurant professionnellement à 18 rue de l'Hôtel de Ville, F-92200 Neuilly sur Seine, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Révocation du commissaire aux comptes:

- Monsieur René MORIS, demeurant professionnellement à 28, Am Bounert, L-6975 Rameldange.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société Abroad Consulting S.A. ayant son siège social au 47 Grand Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B92.617, nommée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010097334/21.

(100108913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Sinaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 40.824.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SINAF S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, Bld de la Foire, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 40824,

constituée par acte du notaire Camille HELLINCKX en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial C n° 363 de 1992, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 10 juin 2002, publié au Mémorial C n° 1292 du 6 septembre 2002,

au capital social de EUR 9.430.625,-(neuf millions quatre cent trente mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 377.225 (trois cent soixantedix-sept mille deux cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale EUR 25,(vingt-cinq euros) chacune, toutes entièrement libérées,

ici valablement représentée par deux administrateurs actuellement en fonction, savoir:

- M. Luca ANTOGNONI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri,
- Mme Cristobalina MORON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

Expose

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SINAF S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, Bld de la Foire, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 40824,

constituée par acte du notaire Camille HELLINCKX en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial C n° 363 de 1992, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 10 juin 2002, publié au Mémorial C n° 1292 du 6 septembre 2002,

au capital social de EUR 9.430.625,-(neuf millions quatre cent trente mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 377.225 (trois cent soixantedix-sept mille deux cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale EUR 25,(vingt-cinq euros) chacune, toutes entièrement libérées,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée CHAUMIERE S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 1921, Bld du Prince Henri,

constituée sous la dénomination de CHAUMIERE – CONSULTADORA E SERVICOS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA, suivant acte reçu par le Notaire Ana Maria Moreina Vela Nóbrega Araújo, de résidence dans la zone franche de Madeire, en date du 31 mars 2000, et dont le siège a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes,

au capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représentée par 5 (cinq parts) sociales d'une valeur nominale de EUR 2.500 (deux mille cinq cents Euros) chacune, toutes entièrement libérées,

a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C n°1122 du 29 mai 2010 .

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de SINAF S.A., S.A., ni par l'assemblée de CHAUMIERE S.à.r.l., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 29 mai 2010, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 1122 du 29 mai 2010, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de SINAF S.A., n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 29 juin 2010, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la société absorbée CHAUMIERE S.à.r.l. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en langue française, les comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. ANTOGNONI, C. MORON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 juillet 2010, LAC/2010/29889: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098396/65.

(100110135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Euro-Deal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.053.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010097344/9.

(100108907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

International Lamps Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 154.647.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. SUPRIMMO S.A., having its registered office in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard, here represented by its managing director, Mr. Gilbert JOST, residing in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, op der Haard.
2. Mr. Gilbert JOST, prenamed, acting in his personal name.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established a limited company (société anonyme) under the name of "International Lamps Holding Company S.A.."

Art. 2. The registered office is established in Bascharage.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at FORTY THOUSAND EURO (EUR 40,000.-) divided into FORTY THOUSAND (40,000) shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of April and shall end on the thirty-first of March.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of the month of June at 2.30 p.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions.

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st of March 2011.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and eleven.

Subscription and Payment.

The shares have been subscribed to as follows:

1. SUPRIMMO S.A., prenamed, Thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine shares	39,999
2. Mr. Gilbert JOST, prenamed, One share	<u>1</u>
TOTAL: forty thousand shares	40,000

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of FORTY THOUSAND EURO (EUR 40,000) as was certified to the notary executing this deed.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,200.-.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Extraordinary general meeting.

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - Mr Gilbert JOST, Managing Director of companies, born on June 20, 1952 in Schiffflange, residing at L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard,
 - SUPRIMMO S.A., having its registered office in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard, represented by its permanent representative Mr. Gilbert JOST, residing in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, op der Haard,
 - DINA INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, represented by its permanent representative Mr. Gilbert JOST, residing in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, op der Haard.
- 2) Has been appointed auditor:
 - IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. B Number 66.562, whose registered office is in 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.
- 5) The registered office is fixed in L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote Mr. Gilbert Jost, prenamed, as managing director, until the annual general meeting of the year 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzehn, den sechszwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

- 1) SUPRIMMO S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard, hier vertreten durch ihr delegiertes Verwaltungsratsmitglied Herrn Gilbert JOST, wohnhaft in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, op der Haard.
- 2) Herr Gilbert JOST, vorgenannt, handelnd in eigenem Namen.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung "International Lamps Holding Company S.A." wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bascharage.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt VIERZIGTAUSEND EURO (EUR 40.000,-) eingeteilt in VIERZIGTAUSEND (40.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINEM EURO (EUR 1,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den gesetzlichen Bestimmungen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Wird die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet, oder würde bei einer Aktionärsversammlung festgestellt dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, darf die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins reduziert werden, solange bis eine darauf folgende Aktionärsversammlung wieder eine Mehrzahl von Aktionären feststellen würde.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift dieses Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten April bis zum einunddreissigsten März.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes. Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet rechters statt am dritten Mittwoch des Monats Juni um 14.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tage ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. März 2011.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre zweitausendelf.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) SUPRIMMO S.A., vorgeannt: Neununddreissigtausend neunhundertneunundneunzig Anteile	39.999
2) Herr Gilbert JOST, vorgeannt: Ein Anteil	<u>1</u>
Total: vierzigtausend Anteile	40.000

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EUR 40.000,- (vierzigtausend Euro), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26, 26-3 und 26-5 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.200,-.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechters einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - Herr Gilbert JOST, delegiertes Verwaltungsratsmitglied, geboren am 20. Juni 1952 in Schiffingen, wohnhaft in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard,
 - SUPRIMMO S.A., mit Gesellschaftssitz in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard, handelnd durch ihren permanenten Vertreter Herr Gilbert JOST, wohnhaft in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, op der Haard,
 - DINA INVESTMENTS S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, handelnd durch ihren permanenten Vertreter Herr Gilbert JOST, wohnhaft in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, op der Haard,
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:
 - IG INVESTMENTS S.A., RCS Nummer B 66562, mit Gesellschaftssitz in 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2016.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

Verwaltungsratssitzung

Die Mitglieder des Verwaltungsrates, alle hier anwesend oder vertreten, und welche ihr Mandat angenommen haben, haben sodann Herrn Gilbert JOST, vorgeannt, zum delegierten Verwaltungsratsmitglied, bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt, Der unterzeichnete Notar welcher die deutsche Sprache kennt, erklärt dass auf Antrag der erschienenen Parteien gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst

wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Verlangen der Parteien ist im Falle einer Abweichung der beiden Fassungen die Englische Fassung massgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstenden an die Erschienenen, alle, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. JOST und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33546. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 17. August 2010.

Référence de publication: 2010106375/261.

(100119791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

European Leisure Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 42.968.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010097348/9.

(100108908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Halter Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 137.215.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 30 juin 2010, LAC/2010/28835 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juin 2010, acte n°266, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société Halter Finance S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097430/16.

(100108836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Mansford France Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 196.475,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.982.

Extrait complémentaire au dépôt L100104995 du 15/07/10

En date du 14 juillet 2010, le siège social de la société a été transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg"" au ""15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg"".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Cromptvoets et Johanna Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010097529/15.

(100108867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**UBM IP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Roast S.à r.l.).**

Capital social: USD 8.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.486.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010097960/14.

(100108868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

North-East Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 142.814.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010097566/9.

(100108909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Blue Eagle Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010097766/10.

(100108874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Brandbrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097773/10.

(100108911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

ChipPAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.052.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010097781/13.

(100108863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Tournelle Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 134.199.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.
TOURNELLE PROPERTY S.A.
Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010098426/12.

(100109611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

CMP Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.270.877.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.730.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010097795/13.

(100108873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

CTM/Mare B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 147.115.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.
Pour CTM/MARE B.V.
Société à responsabilité limitée
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010097799/15.

(100108910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Thai Union EU Seafood 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.672.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Thai Union EU Seafood 1 S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

Referred to hereafter as the "Sole Shareholder",

Represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, residing in L-1450 Luxembourg 15 Côte d'Eich, by virtue of a proxy given on July 21st, 2010, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme".

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Thai Union EU Seafood 2 S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") (as appropriate) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. The objects of the company are.

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; or (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors or the Sole Director (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000), divided into thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, fully paid up.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors.

9. Board of directors or Sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders. The directors will be appointed as A directors (the "A Directors") and B directors (the "B Directors" together with the A Directors, the "Directors").

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by the Sole Director until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among its members (the "Chairman"). The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies (including at least one A Director and one B Director). Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast (including at least the favourable vote of one A Director and one B Director). In case of ballot, the Chairman has no casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

11.3 If there is only one Sole Director, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of one A Director and one B Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one A Director and one B Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of 6 years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

15.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 2nd Friday of September, and for the first time on September 9, 2011.

17. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes.

18.1 Each share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.2 In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including,

for the avoidance of doubt, the right to request the Board of Directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall given effect to by it and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of April and ends on the last day of March of the following year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 March 2011.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law.

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment.

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

Thai Union EU Seafood 1 S.A. 31,000 shares

All these Shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro (EUR 1.500).

First extraordinary general meeting of sole shareholder.

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company pursuant to Article 15.2 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. The following persons have been elected for a maximum period of six (6) years, their mandates expiring on the annual general meeting of shareholders to be held on September 2015

As A Director:

- Mr. Robert van „t Hoeft, deputy managing director, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born on 13 January 1958 in Schiedam, The Netherlands; and

- Mr. Johannes de Zwart, team leader, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born on 19 June 1967 in „s-Gravenhage, The Netherlands.

As B Director:

- Mr. Chan Tin King, executive director, residing professionally at 979/12 M Floor, S.M.Tower, Phaholyothin Road, Samsennai, Phayathai, Bangkok 10400, born on 2 April 1968 at Guangdong, China; and
- Mr. Chan Tin Shu, executive director, residing professionally at 979/12 M Floor, S.M.Tower, Phaholyothin Road, Samsennai, Phayathai, Bangkok 10400, born on 1st September 1973 at Guangdong, China.

3. The following person has been appointed as auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B65.477.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Thai Union EU Seafood 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

Désignée ci-après comme l'"Actionnaire Unique";

Ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement 15 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 21 juillet 2010, laquelle, paraphée « ne varietur » par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la "Société"):

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination «Thai Union EU Seafood 2 S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou l'administrateur unique de la Société (l'"Administrateur Unique") (tel qu'approprié) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition,

échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; ou (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) déter-

minera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs seront nommé en tant qu'administrateur de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") et administrateur de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B" ensemble avec les Administrateurs de Catégorie A, les "Administrateurs").

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par l'Administrateur Unique jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée (comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B). Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés (comprenant au moins le vote favorable d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B). En cas de partage, la voix du Président n'a pas de voix prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'un Administrateur Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de

s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.8 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

15.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second vendredi du mois de septembre, et pour la première fois le 9 septembre 2011.

17. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

18. Votes.

18.1 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

18.2 Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle ces actions ont été nanties. Cette personne peut, si et dans la mesure agréé avec l'actionnaire ayant nanti ses actions, également exercer les droits de cet actionnaire en relation avec la convocation d'une assemblée des actionnaire ou l'adoption de résolutions d'actionnaires, y compris, pour éviter tout doute, le droit de requérir le Conseil d'Administration de convoquer une assemblée des actionnaires et de requérir à ce que des points soient ajoutés à l'ordre du jour, de convoquer de telles assemblées elle-même et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Un tel accord entre un actionnaire et un créancier-gagiste régissant les droits précités, révélé à la Société sera mis en oeuvre par celle-ci et toute décision sera valablement adoptée seulement si adoptée conformément avec ces stipulations précitées.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier avril et finit le dernier jour de mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 mars 2011.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération.

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré-mentionné déclare souscrire aux actions comme suit:

Thai Union EU Seafood 1 S.A. 31.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euro (1.500 €).

Première assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique.

La partie pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 15.2 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en septembre 2015:

Administrateur de Catégorie A:

- Robert van „t Hoef, deputy managing director, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas; et
- Johannes de Zwart, team leader, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 19 juin 1967 à „s-Gravenhage, Pays-Bas.

Administrateur de Catégorie B:

- Chan Tin King, executive director, demeurant au 979/12 M Floor, S.M.Tower, Phaholyothin Road, Samsennai, Phayathai, Bangkok 10400, né le 2 avril 1968 à Guangdong, Chine; et
- Chan Tin Shu, executive director, demeurant au 979/12 M Floor, S.M.Tower, Phaholyothin Road, Samsennai, Phayathai, Bangkok 10400, né le 1^{er} septembre 1973 à Guangdong, Chine.

3. A été nommée comme commissaire pour la même période: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65.477.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant pré-mentionné, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2010. Relation: lac/2010/33432. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010106518/620.

(100120476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

CTM/Terra B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 147.116.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour CTM/TERRA B.V.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010097800/15.

(100108912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

United Commonwealth Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 216.713.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 96.558.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010097955/13.

(100108861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

United CP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 63.390.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.850.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010097963/13.

(100108865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Lindesnes S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

GESTOR

Société fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2010098712/13.

(100109701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

SISA Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 152.644.

L'an deux mille dix, le six juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de SISA ESTATE Sàrl une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, constituée le 25 février 2010, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 152 644.

L'assemblée est présidée par Victor Elvinger, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 2.960.001 (deux millions neuf cent soixante et une) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Diminution du capital social d'un montant de 2.910.000,-EUR (deux millions neuf cent dix mille euros) pour l'amener de son montant actuel de 2.960.001 (deux millions neuf cent soixante et un euros) à 50.001,-EUR (cinquante mille et un euros) par remboursement aux associés en réduisant le nombre de part sociales de 2.960.001 (deux millions neuf cent soixante et une) à 50.001 (cinquante mille et une) parts sociales.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social d'un montant de 2.910.000,-EUR (deux millions neuf cent dix mille euros) pour l'amener de son montant actuel de 2.960.001 (deux millions neuf cent soixante et un euros) à 50.001,-EUR (cinquante mille et un euros) par remboursement aux associés, proportionnellement à leur participation, en réduisant, par une annulation afférente, le nombre de part sociales de 2.960.001 (deux millions neuf cent soixante et une) à 50.001 (cinquante mille et une) parts sociales de sorte que la participation par associé et désormais établie comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales détenues	Valeur nominale des parts sociales (1,-EUR par part)
Square Participations S.A.	16.667	16.667
MA Invest Sàrl	16.667	16.667
Flandrin Investissements S.A.	16.667	16.667
TOTAL	<u>50.001</u>	<u>50.001</u>

Tous pouvoirs sont conférés à Maître Victor Elvinger pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent quant à la réduction du nombre de parts sociales partout où il appartiendra et au remboursement aux actionnaires conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à 50.001,-EUR (cinquante mille et un euros) divisé en 50.001 (cinquante mille et une) parts sociales de 1,-EUR (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents Euros (1.700.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. ELVINGER, S. SILVESTRO, C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30317. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098397/65.

(100109869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Tancrede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.958.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

TANCREDE S.A.

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010098428/12.

(100109610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Van De Donk Beheer B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 67.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010098457/9.

(100109666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Zharol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 154.616.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

«ROLLINGER VENTURE CAPITAL S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 147.860, représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-7421 Cruchten, 30, rue des Chapelles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ZHAROL S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Walferdange.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro- et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprise, privée ou publique, et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant à la profession de conseiller économique.

En outre, la société a pour objet l'exécution de tous travaux comptables, fiscaux, économiques et financiers, de tous mandats de gestion et d'organisation administrative, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de conseil en organisation.

D'une façon générale, la société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les objets prédécrits; elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et de faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de ses objets. La société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée «d'avis de cession» en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les deux mois de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à partir de la réception de l'information.

Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption, pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois mois après que la cession soit devenue définitive.

L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil doit, dans un délai de trois mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mercredi du mois de juin de chaque année à neuf heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, la comparante, à savoir «ROLLINGER VENTURE CAPITAL S.A.» déclare souscrire à toutes les trois mille deux cents (3.200) actions représentant l'intégralité du capital social.

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,
- Monsieur Wei ZHANG, employé privé, demeurant à L1129 Luxembourg, 6, rue des Anémones,
- Monsieur Sven ROLLINGER, administrateur de société, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-7257 Walferdange, 1-3, rue Millewee.

3.- Est nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé.

4.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

5.- Le siège social est établi à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rollinger, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32532. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010105861/238.

(100118970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Mondo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 37.668.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société du 12 juillet 2010 que le mandat de Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 52.610, comme réviseur d'entreprises a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010098538/16.

(100108687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Vi Avia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 97.036.

—
Par la présente, Intruma Corporate Services S.à.r.l. agissant en qualité d'agent domiciliataire informe que le contrat de domiciliation conclu entre notre société et Vi Avia S.à.r.l. avec numéro d'immatriculation R.C.S Luxembourg B 97 036 a été dénoncé avec effet au 1^{er} janvier 2010 par l'agent domiciliataire. La société n'a donc plus d'adresse au 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010098567/12.

(100108838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

en.co.tec., Engineering Contracting Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 13, Z.A.C. Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 94.503.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010098568/12.

(100109704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Taufin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 52.951.

—
L'an deux mil dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte,

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TAUFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, Bld de la Foire, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 52951, constituée par acte du notaire Marc ELTER en date du 23 novembre 1995, publié au Mémorial C n° 38 du 20 janvier 1996, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} juin 2001, publié

au Mémorial C n°1204 du 20 décembre 2001, au capital social de EUR 10.145.500 (dix millions cent quarante-cinq mille cinq cents Euros), représentée par 197.000 (cent quatre-vingt-dix-sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante-et-un Euros cinquante cents) chacune, entièrement libéré, ici valablement représentée par deux administrateurs actuellement en fonction, savoir:

- M. Luca ANTOGNONI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri,
- Mme Cristobalina MORON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TAUFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, Bld de la Foire, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 52951,

constituée par acte du notaire Marc ELTER en date du 23 novembre 1995, publié au Mémorial C n°38 du 20 janvier 1996, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} juin 2001, publié au Mémorial C n°1204 du 20 décembre 2001,

au capital social de EUR 10.145.500 (dix millions cent quarante-cinq mille cinq cents Euros), représentée par 197.000 (cent quatre-vingt-dix-sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante-et-un Euros cinquante cents) chacune, entièrement libéré,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée INVERLOCHY S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 1921, Bld du prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°153.199,

constituée sous la dénomination de CONSULTADORIA E SERVICOS, SOCIEDADE UNIPessoal, LDA, constituée suivant acte reçu par le Notaire Ana Maria Moreira Vela Nóbrega Araújo, de résidence dans la zone franche de Madeira, en date du 4 mai 2000, inscrite au registre de commerce de la zone franche de Madeira, sous le numéro 5022/20000515, et dont le siège a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes,

au capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représentée par 5 (cinq parts) sociales d'une valeur nominale de EUR 2.500 (deux mille cinq cents Euros) chacune, toutes entièrement libérées,

a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C n°1122 du 29 mai 2010 .

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de TAUFIN INTERNATIONAL S.A., S.A., ni par l'assemblée de INVERLOCHY S.à.r.l., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 29 mai 2010, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 1122 du 29 mai 2010, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de TAUFIN INTERNATIONAL S.A., n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 29 juin 2010, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la société absorbée INVERLOCHY S.à.r.l. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. ANTOGNONI, C. MORON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 juillet 2010, LAC/2010/29890: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099350/68.

(100110796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Clima-Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5868 Alzingen, 2, rue Jean Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 42.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010098607/11.

(100109702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Clima-Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5868 Alzingen, 2, rue Jean Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 42.641.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Documents faisant l'objet d'un dépôt rectificatif:

Référence: L090120485.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010098608/15.

(100109709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

EYSD Limited and Partners SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098656/11.

(100109686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

European Value Partners SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. European Value Partners FCP-SIF).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 154.395.

In the year two thousand and ten, on the first day of June.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, public notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held a General Meeting of the unitholders of European Value Partners FCP-SIF (the "Fund"), a specialized investment fund subject to the provisions of the law of 13 February 2007, organized as an open-ended common fund, on 07 April 2008, for an unlimited duration, and managed by European Value Partners S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), acting as management company of the Fund.

The General Meeting was presided by Gérald STADELMANN, employee, residing professionally in Luxembourg. The Chairman appointed as secretary Denise RISCH, employee, residing in Mondorf-les-Bains. The General Meeting elected

as scrutineer Matthias SCHMITZ, manager, residing professionally in Luxembourg. The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- All the unitholders present or represented and the number of units held by them are shown on an attendance list signed by the unitholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. That list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the deed.

II.- Pursuant to the attendance list, the whole capital is present or represented in this General Meeting; and all the unitholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notice requirements.

III.- The present meeting is thus duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda.

Agenda:

1. To convert the Fund into an investment company with variable capital (SICAV) and incorporate a SICAV-SIF, to be named "European Value Partners SICAV-SIF", under the form of a "société anonyme".

2. To approve the registered office of the SICAV-SIF to be located at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

3. To appoint as independent auditor of the SICAV-SIF KPMG Audit S.à.r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

IV.- The present meeting is held further to two circular resolutions of the Board of Managers of European Value Partners S.à r.l. respectively dated 6 May 2010 and 21 May 2010.

After duly considering each item of the agenda, the General Meeting requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to convert the Fund into a SICAV and incorporate a SICAV-SIF, to be named "European Value Partners SICAV-SIF" (the "Company"), under the form of a "société anonyme", that will have the following corporate purpose:

"The Company's exclusive object is to place the funds available to it in assets in order to spread the investment risks and to ensure for the investors the benefit of the results of the management of these assets according to its investment objectives and policies.

The investment objectives and strategy of the Company are more fully described in the Company's Offering Memorandum.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant any assistance, loans, advances or guarantees and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed from third parties or from its Shareholders.

In addition, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SIF Law."

The General Meeting decides that the share capital of the Company will be equal to the amount of the net asset value of European Value Partners FCP-SIF, as valued before its conversion into a SICAV and incorporation. The share capital of the Company will be represented by a number of shares equal to the number of units hold before the conversion and incorporation, with a value equal to the share capital amount divided by the number of shares.

The General Meeting deciding upon the conversion and incorporation, all unitholders become shareholders of the Company and subscribe the shares as follows:

1) Banque Carnegie Luxembourg S.A.	1 141.422 Shares
2) European Value Partners Advisors S.à r.l.	<u>14 557.239 Shares</u>
TOTAL NUMBER OF SHARES:	15 698.661Shares

The assets of the Fund converted into a SICAV are contributed in kind and have been dealt within a report issued on 1 June 2010 by KPMG Audit S.à r.l., authorized independent auditor, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, which concludes as follows:

"Conclusion:

Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares and the share premium to be issued in consideration."

These assets are forthwith at the free disposal of the Company.

The General Meeting appoints as members of the Board of Directors of the Company for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2011:

- Mr Tom Stubbe Olsen, Manager, European Value Partners Sarl, born on 02.07.1962 in Frederiksberg, having his professional address at 534, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

- Mr Léon Kirch, Manager, European Value Partners Sarl, born on 16.12.1972 in Luxembourg, having his professional address at 534, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

- Mr Mark Bole, CEO, European Value Partners Sarl, born on 19.01.1959 in Maryland, having his professional address at 534, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Second resolution

The General Meeting decides that the registered office of the Company will be located at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Third resolution

The General Meeting appoints as authorized independent auditor of the SICAV-SIF, KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg for a renewable term of one (1) year.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in whatsoever form, to be borne by the present deed has been estimated at about two thousand one hundred and twenty-five euro (2.125,-EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier juin.

Par devant Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale des porteurs de parts de European Value Partners FCP-SIF (le «Fonds»), un fonds d'investissement spécialisé soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007, constitué sous la forme d'un fonds commun de placement de type ouvert, le 07 avril 2008, pour une durée indéterminée, et géré par European Value Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée, agissant en tant que société de gestion du Fonds.

L'assemblée est présidée par Gérald STADELMANN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Denise RISCH, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée désigne comme scrutateur Matthias SCHMITZ, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président requiert au notaire d'acter que:

I.- Les porteurs de parts présents ou représentés à l'Assemblée Générale ainsi que le nombre de parts détenues par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les porteurs de parts ou par leurs mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- D'après la liste de présence, l'entière du capital est présente ou représentée à cette Assemblée Générale et tous les porteurs de parts déclarent avoir eu avis et connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération préalablement à cette assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation.

III.- La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut par conséquent délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

Ordre du jour:

1. Convertir le Fonds en une SICAV et incorporer une SICAV-SIF, qui sera dénommée "European Value Partners SICAV-SIF", constituée sous forme d'une société anonyme.

2. Approuver l'adresse du siège social de la SICAV-SIF qui sera située au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

3. Nommer en tant que réviseur d'entreprises indépendant de la SICAV-SIF KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

IV.- La présente assemblée a été réunie suite à une résolution circulaire du Conseil de Gérance de European Value Partners S.à r.l. respectivement en date du 6 Mai 2010 et du 21 Mai 2010.

Après avoir dûment considéré chaque point de l'agenda, l'Assemblée Générale demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le Fonds en une société d'investissement à capital variable (SICAV) et d'incorporer une SICAV-SIF, qui sera dénommée "European Value Partners SICAV-SIF" (la «Société»), sous forme d'une "société anonyme", qui aura l'objet social suivant:

«L'objet exclusif de la Société est le placement collectif de ses fonds dans des actifs dans le but de diversifier les risques d'investissement et d'assurer aux investisseurs le bénéfice de ses résultats de gestion de ces actifs en fonction de ses objectifs et politiques d'investissement.

Les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société sont décrits plus complètement dans le Document d'Emission de la Société.

La Société pourra par ailleurs conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres, et en particulier, sans limitation, accorder toute assistance, prêts, avances ou garanties et lever des fonds de quelque manière que ce soit et sécuriser le rachat des sommes empruntées à des tiers ou à ses Actionnaires.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social dans les limites permises par la Loi FIS.»

L'Assemblée Générale décide que le capital social de la Société sera égal au montant de la valeur nette de European Value Partners FCP-SIF, tel qu'évalué avant sa conversion en SICAV et son incorporation. Le capital social de la Société sera représenté par un nombre d'actions égal au nombre de parts détenus avant la conversion et incorporation, avec une valeur égale au montant du capital social divisé par le nombre d'actions.

L'Assemblée Générale décidant de la conversion et de l'incorporation, tous les porteurs de parts deviennent actionnaires de la Société et souscrivent les actions tel qu'il suit:

1) Banque Carnegie Luxembourg S.A.	1 141,422 Actions
2) European Value Partners Advisors S.à r.l.	<u>14 557,239 Actions</u>
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS:	15 698,661 Actions

Les actifs du Fonds converti en SICAV ont fait l'objet d'un rapport établi le 1^{er} juin 2010 par KPMG Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises indépendant, ayant son siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, qui conclut ce qui suit:

"Conclusion:

Sur base de nos recherches décrites ci-avant, rien ne s'oppose à ce que la valeur de la contribution ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur des actions et de l'action premium qui peuvent être émises en conséquence."

Ces actifs sont immédiatement à la disposition de la Société.

L'Assemblée Générale nomme comme membres du Conseil d'Administration de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Mr Tom Stubbe Olsen, Manager, European Value Partners Sarl, né le 02.07.1962 à Frederiksberg, ayant son adresse professionnelle au 534, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

- Mr Léon Kirch, Manager, European Value Partners Sarl, né le 16.12.1972 au Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 534, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

- Mr Mark Bole, CEO, European Value Partners Sarl, né le 19.01.1959 dans le Maryland, ayant son adresse professionnelle au 534, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide que le siège social de la Société sera situé au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme réviseur d'entreprises indépendant agréé KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour un mandat d'un (1) an renouvelable.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et dépenses quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille cent vingt-cinq euros (2.125,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre la version française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux actionnaires et à leurs mandataires des comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: STADELMANN, RISCH, SCHMITZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 juin 2010 REM 2010 / 783. Reçu soixante-quinze euros

Le Releveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098990/179.

(100110736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Forus, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.117.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010098666/12.

(100109697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

G-P Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G-P Latin America S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010098669/12.

(100109688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Georgia-Pacific Andes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Georgia-Pacific Andes S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010098671/12.

(100109687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Jazz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 54.401.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 19 juillet 2010 lors de l'assemblée générale ordinaire

Les mandats des gérants en place sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Ces gérants sont:

- Monsieur Marc Giorgetti demeurant 2, route de Luxembourg à L-7423 Dondelange
- Monsieur Michel Ducros demeurant Route de l'Abbaye – La Maison Rose à CH-1169 Yens (Suisse)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Pour Jazz S.à r.l.
Patrick Sganzerla
Expert-comptable

Référence de publication: 2010099986/18.

(100111887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Global Marketing Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5470 Wellenstein, 43, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 144.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS
Signature

Référence de publication: 2010098674/11.

(100109706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

GP Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.634.875,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GP Canada Holding S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010098675/12.

(100109689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

GP Resinas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GP Resinas Holdings S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010098676/12.

(100109690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Los Magos del Arte Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg F 8.431.

STATUTS

L'an deux mille dix, le 7 juin.

ENTRE LES SOUSSIGNES:

- Yandengo Blaise, né le 16 mai 1981 à Kinshasa, Zaïre
- Piccini Nathalie née le 6 décembre 1973 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg
- Roberth Teran, né le 4 février 1971 à Quito, Equateur

Lesquels soussignés et tous ceux qui seront admis par la suite comme membres, déclarent créer par les présentes une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif

et les établissements d'utilité publique, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, comme suit:

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "LOS MAGOS DEL ARTE ASBL".

Elle a son siège à Luxembourg, 12, rue d'Olingen, L- 6832 Betzdorf. Sa durée est illimitée.

Chapitre II. - Objet et moyens d'action

Art. 2. L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à des pratiques culturelles et morales en respect avec les droits fondamentaux de l'homme,
- divulguer la culture, la musique et la danse sous tous ses aspects par le biais de la rencontre, de l'échange et l'organisation de manifestations culturelles,
- organiser des activités culturelles et musicales favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine et la région Saar,
- créer et élargir des structures d'accueil, d'appui, d'expression culturelle,
- promouvoir la rencontre et rassembler les écoles de danse et culture latino de la grande région Saar-Lor-Lux,
- favoriser les contacts entre le Grand-Duché de Luxembourg et les différents pays du monde attirés par la musique et la danse,
- promouvoir la culture en tant que génératrice de tolérance, d'intégration harmonieuse et de participation à la vie publique.

Chapitre III. - Membres

Art. 3. L'association comprend des membres actifs, personnes physiques ou morales; leur nombre ne saurait être inférieur à trois; dans le cas de membres mineurs, l'autorisation du représentant légal est exigée.

Art. 4. La qualité de membre actif est conférée par le conseil d'administration sur demande écrite ou verbale.

Peut devenir membre actif toute personne physique ainsi que toute personne désirant soutenir l'association ou promouvoir ses buts.

Par le seul fait de la demande d'adhésion tout membre s'engage à se conformer aux présents statuts.

En cas de rejet de la demande, le sollicitant peut interjeter recours auprès de l'assemblée générale qui décide en dernier ressort.

Art. 5. La qualité de membre actif se perd:

- a) par la mort du titulaire;
- b) par la démission écrite;
- c) en cas de non-paiement de la cotisation annuelle;
- d) en cas d'infraction grave aux statuts, aux lois de l'honneur ou à la bienséance, l'exclusion peut être prononcée provisoirement par le conseil d'administration sous réserve d'approbation ultérieure par l'Assemblée Générale.

Tout membre qui cesse de faire partie de l'association pour un motif quelconque perd l'ensemble des droits et avantages que confère l'association, les cotisations qui ont été versées restant acquises à l'association.

S'il réintègre l'association, les conditions applicables sont les mêmes que pour les nouveaux membres.

Chapitre IV. - Cotisations, année sociale, ressources

Art. 6. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le conseil d'administration. Il ne peut dépasser le montant de 100 euros (100,- €).

Art. 7. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres;
- b) des dons ou legs faits en sa faveur;
- c) des subsides et subventions;
- d) des intérêts et revenus généralement quelconques;
- e) des produits des activités de l'association.

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 8. L'année sociale commence premier septembre et prend fin le trente et un août de chaque année.

A la fin de l'année sociale, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article

13 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Chapitre V. - Administration

Art. 9. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au minimum et de dix-sept membres au maximum.

Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale à la majorité des votants. Leur mandat dure un an.

Les membres sortants sont rééligibles. Les membres du conseil d'administration choisiront en leur sein, à la majorité des voix, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, les deux dernières fonctions pouvant être cumulées. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou à défaut par le vice-président.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage des voix, celle du président est décisive.

Le conseil d'administration est valablement constitué pour prendre une décision si la moitié des membres est présent.

Le conseil d'administration a compétence pour tous actes se rapportant à la réalisation de l'objet de l'association, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale. Il peut charger le secrétaire de l'évacuation des affaires courantes.

Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi. Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative.

Pour lier l'association, les actes du conseil d'administration devront porter la signature du président ou en cas d'absence du vice-président et du trésorier.

Art. 10. Le conseil d'administration peut conférer le titre de président d'honneur aux présidents sortants et de membres d'honneur à toute personne ayant apporté une contribution morale ou matérielle à la réalisation des buts poursuivis.

Les membres d'honneur ne peuvent, comme tels, faire valoir aucun droit dans l'administration ou sur l'actif de l'association.

Art. 11. Le conseil d'administration peut se faire assister par un conseil technique.

Ce conseil qui comporte au minimum deux et au maximum cinq membres, est de préférence constitué d'enseignants.

Les membres sont nommés par le conseil d'administration. Il n'y a pas d'incompatibilité entre un mandat de conseiller technique et de membre du conseil d'administration.

Chapitre VI. - Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale se réunit en session ordinaire au moins une fois par an. Elle est en outre convoquée chaque fois que le conseil d'administration ou au moins un dixième des membres de l'association le juge nécessaire. Dans tous les cas le conseil d'administration se charge de la convocation de l'assemblée générale.

Les convocations se font par simple lettre au moins dix jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Les résolutions prises par l'assemblée générale sont consignées par le secrétaire, le président ou à défaut le vice-président devant contresigner, et conservées au siège social où tous les membres ainsi que les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. Le conseil d'administration devra soumettre un rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice écoulé et un projet de budget pour le prochain exercice à l'assemblée générale pour approbation, conformément à l'article 13 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui.

Les comptes sont contrôlés par 2 réviseurs de caisse désignés par l'Assemblée Générale pour la durée d'un an.

Chapitre VII. - Modification des statuts, dissolution

Art. 14. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de ladite loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 15. En cas de dissolution de l'association, conformément aux articles 19 à 23 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, l'actif subsistant après extinction du passif sera versé à une asso-

ciation sans but lucratif reconnue d'utilité publique ou à une fondation poursuivant une activité analogue, à déterminer lors de la dernière assemblée.

Chapitre VIII. - Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de ladite loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2010102011/127.

(100112693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Kraftwerk Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.572.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010098704/12.

(100109698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Lista S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

GESTOR

Société fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2010098717/13.

(100109699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Macquarie Storage Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 683.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.380.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010098722/11.

(100109691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Bluesky Positioning Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.675.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of June.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held a meeting of the shareholders of Bluesky Positioning Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, drawn up on 23 October 2008, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B142.675, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 November 2008, number 2758, and lastly amended pursuant to a notarial deed dated 21 August 2009 published in the said Mémorial C, on 8 October 2009, number 1963, (the "Articles").

The meeting is opened, by Fabrice Rota, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appointed as secretary, Dimitry Stepanov, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Anne Bölkow, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- According to article 11.2 of the Articles, "the shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital" and "written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting". Convening notices have been sent in accordance with article 11.2 to all the Shareholders on 22 June 2010.

II.- The names of the shareholders represented at the meeting (the "Shareholders"), the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *in varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

III.- It appears from the attendance list, that the one million one hundred seventeen thousand five hundred and nine (1.117.509) shares representing 86,18 % of the share capital of the Company, are represented at this meeting. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

I. Introduction

Whereas, in the prior resolutions of the extraordinary general meeting of the Shareholders passed on 26 November 2008, whose minutes have been published in the Mémorial C, on 30 December 2008, under number 3030, it has been erroneously indicated that the following shareholders subscribed to ordinary shares instead of preferred shares:

- Herbert Fasching, born in Austria, on May 6, 1965, with personal address at 21/27, Schlossgasse, A-1050 Wien, Austria;

- Christian Gutleiderer, born in Matzleinsdorf, Austria, on September 3, 1958, with personal address at Margaretenstrasse 80/1/19, 1050 Vienna, Austria; and

- Peter Guggenberger, born in Dellach/Drau, Austria, on November 17, 1963, with personal address at Austrasse 38/5, 5020 Salzburg, Austria.

Whereas the Company has decided to correct the class of shares from ordinary shares to preferred shares for the above mentioned shareholders.

The agenda of the meeting is the following:

II. Agenda

1. Approval of the correction of class of shares from ordinary shares to preferred shares for the following shareholders (during the extraordinary general meeting held on 26 November 2008 which minutes were published in the Memorial C n° 3030 of 30 December 2008, these shareholders did not subscribe for ordinary shares as it was erroneously indicated in the minutes but did subscribe for preferred shares):

- Herbert Fasching, born in Austria, on May 6, 1965, with personal address at 21/27, Schlossgasse, A-1050 Wien, Austria;

- Christian Gutleiderer, born in Matzleinsdorf, Austria, on September 3, 1958, with personal address at Margaretenstrasse 80/1/19, 1050 Vienna, Austria;

- Peter Guggenberger, born in Dellach/Drau, Austria, on November 17, 1963, with personal address at Austrasse 38/5, 5020 Salzburg, Austria.

2. Amendment of article 5.1 of the Articles as a consequence of the first resolution so as to read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand nine hundred sixty-seven euro and fifty-six cents (EUR 12,967.56.-) divided into one million thirty-nine thousand six hundred and eighty-eight (1,039,688) Ordinary Shares and two hundred fifty-seven thousand and sixty-eight (257,068) Preferred Shares of a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

3. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

III. Resolutions

First resolution

The Shareholders resolve to approve the correction of class of shares from ordinary shares to preferred shares for the following shareholders:

- Herbert Fasching, born in Austria, on May 6, 1965, with personal address at 21/27, Schlossgasse, A-1050 Wien, Austria;
- Christian Gutleiderer, born in Matzleinsdorf, Austria, on September 3, 1958, with personal address at Margaretens-trasse 80/1/19, 1050 Vienna, Austria; and
- Peter Guggenberger, born in Dellach/Drau, Austria, on November 17, 1963, with personal address at Austrasse 38/5, 5020 Salzburg, Austria.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital as follows:

“ 5.1. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand nine hundred sixty-seven euro and fifty-six cents (EUR 12,967.56) divided into one million thirty-nine thousand six hundred and eighty-eight (1,039,688) Ordinary Shares and two hundred fifty-seven thousand and sixty-eight (257,068) Preferred Shares of a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the amendments of its Articles are estimated at approximately nine hundred and ten Euro (EUR 910,-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, de résidence à Mondorf-les-bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue une assemblée des associés de Bluesky Positioning Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant un acte du notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.675, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 novembre 2008, numéro 2758, et modifiés pour la dernière fois par un acte notarial en date du 21 Août 2009, publié au dit Mémorial C, le 8 Octobre 2009, numéro 1963, (les «Statuts»).

L’assemblée est ouverte par Fabrice Rota, employé privé, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, étant le président.

Le président désigne comme secrétaire, Dimitry Stepanov, employé privé, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur, Anne Bölkow, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau étant formé, le président déclare et requiert du notaire qu’il acte que:

I.- En conformité avec l’article 11.2 des Statuts, «les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l’initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social» et «Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l’assemblée, sauf en cas d’urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée». Les convocations ont été envoyées en conformité avec l’article 11.2 à tous les Associés le 22 juin 2010.

II.- Les noms des associés représentés à l’assemblée (les “Associés”), les procurations des Associés représentés et le nombre de parts sociales qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations ne varient, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

III.- Il ressort de la liste de présence que les un million cent dix-sept mille cinq cent neuf (1.117.509) parts sociales représentant 86,18 % du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

I. Introduction

Attendu que dans les résolutions précédentes de l'assemblée générale extraordinaire des Associés en date du 26 novembre 2008, dont le procès verbal a été publié au Mémorial C, le 30 décembre 2008, sous le numéro 3030, il a été erronément indiqué que les associés suivants ont souscrit des parts sociales ordinaires au lieu de parts sociales préférentielles:

- Herbert Fasching, né en Autriche, le 6 mai 1965, demeurant au 21/27, Schlossgasse, A-1050 Vienne, Autriche;
- Christian Gutleiderer, né à Matzleinsdorf, Autriche, le 3 septembre 1958, demeurant à Margaretenstrasse 80/1/19, 1050 Vienne, Autriche; et
- Peter Guggenberger, né à Dellach/Drau, Autriche, le 17 Novembre 1963, demeurant à Austrasse 38/5, 5020 Salzburg, Autriche.

Attendu que la Société a décidé de corriger les parts sociales ordinaires en parts sociales préférentielles concernant les associés mentionnés ci-dessus.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

II. Ordre du jour

1. Approbation de la correction des parts sociales ordinaires en parts sociales préférentielles concernant les associés suivants (durant l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 novembre 2008 dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C n° 3030 du 30 décembre 2008, ces associés n'ont pas souscrit pour des parts sociales ordinaires comme il l'a été erronément indiqué dans le procès verbal mais ils ont souscrit à des parts sociales préférentielles):

- Herbert Fasching, né en Autriche, le 6 mai 1965, demeurant au 21/27, Schlossgasse, A-1050 Vienne, Autriche;
- Christian Gutleiderer, né à Matzleinsdorf, Autriche, le 3 septembre 1958, demeurant à Margaretenstrasse 80/1/19, 1050 Vienne, Autriche; et
- Peter Guggenberger, né à Dellach/Drau, Autriche, le 17 Novembre 1963, demeurant à Austrasse 38/5, 5020 Salzburg, Autriche.

2. Modification de l'article 5.1. des Statuts en conséquence de la première résolution comme suit:

“ 5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille neuf cent soixante-sept mille euros et cinquante-six cents (EUR 12.967,56) divisé en un million trente-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (1.039.688) Parts Sociales Ordinaires et deux cent cinquante-sept mille soixante-huit (257.068) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur de un cent (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.”

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

III. Résolutions

Première résolution

Les Associés décident d'approuver la correction des parts sociales ordinaires en parts sociales préférentielles concernant les associés suivants:

- Herbert Fasching, né en Autriche, le 6 mai 1965, demeurant à 21/27, Schlossgasse, A-1050 Vienne, Autriche;
- Christian Gutleiderer, né à Matzleinsdorf, Autriche, le 3 septembre, 1958, demeurant à Margaretenstrasse 80/1/19, 1050 Vienne, Autriche; et
- Peter Guggenberger, né à Dellach/Drau, Autriche, le 17 Novembre, 1963, demeurant à Austrasse 38/5, 5020 Salzburg, Autriche.

Seconde résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social comme suit:

“ 5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille neuf cent soixante-sept mille euros et cinquante-six cents (EUR 12.967,56) divisé en un million trente-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (1.039.688) Parts Sociales Ordinaires et deux cent cinquante-sept mille soixante-huit (257.068) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur de un cent (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.”

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de ses Statuts, est évalué sans nul préjudice à neuf cent dix Euros (EUR 910,-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des personnes comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: ROTA, STEPANOV, BÖLKOW, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 juillet 2010. REM 2010 / 930. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102511/180.

(100115090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Macquarie Storage Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 683.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.380.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010098723/11.

(100109692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.126.300,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.219.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010098724/11.

(100109693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.126.300,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.219.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010098725/11.

(100109694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Mediamorfoz, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.976.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010098728/12.

(100109713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

AS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.833.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of June.

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SWISS & GLOBAL ASSET MANAGEMENT LTD., having its registered office at Hohlstraße 602, CH-8010 Zurich, Switzerland (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Petra EßER-DANNHAUER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25th May 2010.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that it is the Sole shareholder of AS SICAV, a "société d'investissement à capital variable", which was incorporated by deed of the undersigned notary on 3rd December 1997, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 61.833 and having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The latest articles of incorporation of the Company have been published in the Mémorial C, number 2470 of 18th December 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator;
3. Determination of the approximate date of the second sole shareholder resolution with on the agenda of such resolution to receive the report of the auditor and of the liquidator, to discharge the liquidator and the directors and to close the liquidation.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to put it into liquidation with effect as of 10th June 2010.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A., having its registered office at 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B, number 84.535, as the liquidator of the Company and to confer upon the liquidator the broadest powers to carry out the liquidation of the Company in accordance with articles 144 and following of the law of 10 August, 1915, as amended (the "Law").

The liquidator is authorised under his responsibility to delegate to one or several attorneys-in-fact such of his powers, as he deems necessary and appropriate. All acts carried out by the liquidator validly bind the Company by the sole signature of the liquidator.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the date of the second Sole Shareholder resolution on or around 1st July 2010 with the following agenda of such resolution:

1. To acknowledge the report of the auditor for the period from 1st October 2009 to 10th June 2010 (date on which the Company has been put into liquidation);
2. To approve the audited financial statements for the period from 1 October 2009 to 10th June, 2010;
3. To grant discharge to the board of directors of the Company for the interim period of time comprised between 1st October 2009 to 10th June 2010;
4. To hear the report of the liquidator on the liquidation of the Company;
5. To receive the report of the Company's auditor on the liquidation;

6. To give discharge to the liquidator;
7. To decide on the close of the liquidation;

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix juin.

Par-devant nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SWISS & GLOBAL ASSET MANAGEMENT LTD., ayant son siège social à Hohlstrasse 602, CH-8010 Zurich, Suisse (l'«Actionnaire»),

ici représentée aux fins des présentes par Madame PETRA EBER-DANNHAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 mai 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'actionnaire unique de «AS SICAV», une société d'investissement à capital variable, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 3 décembre 1997, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.61.833 et ayant son siège social à 69, route d'Esch, L1470 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (la «Société»).

Les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 2470 du 18 décembre 2009.

L'Actionnaire Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
- 2 Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
- 3 Détermination de la date approximative de la deuxième résolution de l'actionnaire unique avec comme ordre du jour d'entendre le rapport du réviseur d'entreprises et du liquidateur, de donner décharge au réviseur d'entreprises et de clôturer la liquidation.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les suivantes résolutions:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet du 10 juin 2010.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer SWISS & GLOBAL ASSET MANAGEMENT (Luxembourg) S.A., ayant son siège à 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 84.535, comme liquidateur de la Société et confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mettre en oeuvre la liquidation de la Société conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé sous sa seule responsabilité à déléguer à un ou plusieurs fondés de pouvoir autant de pouvoirs qu'il l'estime nécessaire et approprié. Tous les actes dressés par le liquidateur engageront valablement la Société par la seule signature du liquidateur.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de fixer la date de la seconde résolution de l'actionnaire unique au ou aux alentours du 1^{er} juillet 2010 au cours de laquelle l'ordre du jour sera le suivant:

1. Constater le rapport du réviseur d'entreprises pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 10 juin 2010 (date de la mise en liquidation de la Société);
2. Approuver les états financiers révisés pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 10 juin 2010;
3. Donner décharge aux administrateurs de la Société pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 10 juin 2010;
4. Entendre le rapport du liquidateur sur la liquidation de la Société;

5. Recevoir le rapport du réviseur d'entreprises sur la liquidation;
6. Donner décharge au liquidateur;
7. Décider sur la clôture de la liquidation;

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: P. EBER-DANNHAUER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25842. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098881/117.

(100110774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Proj' Invest, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.370.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010098777/12.

(100109696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de la maison mère STORA ENSO OYJ ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010098799/11.

(100109716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

Les comptes annuels audités de Stora Enso S.à r.l. au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010098800/11.

(100109718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Stora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.879.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 de Stora Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21.07.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010098801/11.

(100109719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

+ O' SUD s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 103, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 115.076.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010101431/9.

(100114485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Strategic Real Estate Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRATEGIC REAL ESTATE CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010098802/11.

(100109715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Val Joli S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 31.101.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010098825/13.

(100109714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Adepa Corporate and Trust s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 143.128.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 21/07/10.

Signature.

Référence de publication: 2010097192/10.

(100108917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.